

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 23 février 2017, à 12 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim de la CMQ
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Le président de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2017-14**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Ajouter le point 5ENV) 3 – Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière – Demande d'aide financière au PADF

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017

#### **Résolution n° E-2017-15**

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2017

#### **Résolution n° E-2017-16**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

### Contrat d'adhésion à titre de membre de la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

#### **Résolution n° E-2017-17**

- Adhérer à la Coopérative d'informatique municipale (CIM);
- Autoriser M. Robert Maranda à signer le contrat de membre de la Coopérative d'informatique municipale (CIM);
- Désigner M. Robert Maranda à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Alliance des villes et des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Participation au congrès 2017

#### **Résolution n° E-2017-18**

- Déléguer, pour participer au congrès 2017 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Montréal, du 14 au 16 juin 2017, les personnes suivantes : Mme Michelle Morin-Doyle, MM. Régis Labeaume, Guy Dumoulin ainsi qu'un membre du personnel de la Communauté métropolitaine de Québec;
- Autoriser le remboursement des frais relatifs à l'inscription, au séjour et au transport de ces personnes.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d’adhésion

#### **Résolution n° E-2017-19**

- Renouveler l’adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) pour l’année 2017 et autoriser le paiement de la cotisation au montant de 7 193,95 \$ taxes incluses.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017  
Certificat trésorerie : CT-2017-03  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

### Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019

#### **Résolution n° E-2017-20**

- Autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l’addenda 1 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports modifiant le protocole d’entente avec les MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf et L’Île-d’Orléans ainsi que Développement Côte-de-Beaupré et l’Association touristique de Charlevoix et portant sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale, dont la période s’échelonne du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 31 mars 2019 ;
- Autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une convention entre le ministère de la Culture et des Communications et les MRC de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf et L’Île-d’Orléans, en complément de l’Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale, dont la période s’échelonne du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 31 mars 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l’unanimité

### École d’été en agroécologie de l’Université Laval – Demande de commandite

#### **Résolution n° E-2017-21**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à convenir et à signer une entente de soutien financier et de visibilité avec l’École d’été en agroécologie.

---

## PROCÈS-VERBAL

- 4 -

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à prendre la somme 2 500 \$ dans le poste budgétaire « Événements à caractère métropolitain ».

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017  
Certificat trésorerie : CT-2017-04  
Responsable : Communications et planification

Adoptée à l'unanimité

### Festival Jazz Etcetera Lévis – Demande de commandite

#### **Résolution n° E-2017-22**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à convenir et à signer une entente de soutien financier et de visibilité avec le Festival Jazz etcetera Lévis pour la présentation de spectacles sur les traversiers liant Québec et Lévis.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à verser une somme de 5 000 \$ pour la présentation de ces spectacles durant l'édition 2017 du Festival. Cette somme sera prise dans le poste budgétaire « Événements à caractère métropolitain ».

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017  
Certificat trésorerie : CT-2017-05  
Responsable : Communications et planification

Adoptée à l'unanimité

### Entente de collaboration - Projet de recherche de l'Université Laval sur le système alimentaire du territoire de la CMQ

#### **Résolution n° E-2017-23**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer l'entente de collaboration avec l'Université Laval pour un projet de recherche sur le système alimentaire du territoire de la CMQ et des régions avoisinantes.

Référence : Rapport décisionnel du 23 février 2017  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Lutte contre l'agrile du frêne - inventaire des frênes par imagerie hyperspectrale

#### **Résolution n° E-2017-24**

- Donner un accord de principe au Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) et au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) afin d'être partenaire au projet pilote d'identification des frênes et des autres essences d'arbres sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour mieux connaître le peuplement de frênes et de lutter efficacement contre une infestation potentielle d'insectes ravageurs sur notre territoire.
- Autoriser la direction générale à convenir et à signer une entente entre la CMQ, le CQEEE et le CERFO pour l'acquisition de 20 km<sup>2</sup> d'imagerie hyperspectrale pour un maximum de 25 000 \$, taxes incluses s'il y a lieu, pour la calibration d'un modèle d'identification de certaines essences d'arbres, dont le frêne.
- Autoriser la direction générale à convenir et à signer une entente de distribution et de diffusion des données entre le CQEEE, le CERFO et la CMQ.

Référence :                      Rapport décisionnel du 23 février 2017  
Certificat trésorerie :        CT-2017-06  
Responsable :                    Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière - Demande d'aide financière au PADF

#### **Résolution n° E-2017-25**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à préparer, à signer et à transmettre une demande d'aide financière à la MRC de Portneuf dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts de la Capitale-Nationale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

Référence :                      Rapport décisionnel du 23 février 2017  
Responsable :                    Environnement

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2017-26**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 23 février 2017, contenant les documents suivants :

- a) Une liste amendée qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016 (période 12 – frais d’avocats);
- b) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017 (période 1);
- c) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017.

Référence : Bordereau de dépenses du 23 février 2017  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l’unanimité

Les résolutions E-2017-14 à E-2017-26, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l’avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE